



## DIAGNOSTIC

**Si des mesures historiques ont été prises récemment comme la création de la branche Autonomie et la revalorisation salariale des métiers, une loi d'orientation Grand âge et Autonomie reste indispensable pour bâtir une stratégie systémique à moyen et long terme et anticiper le vieillissement démographique.**

### **UNE RÉFORME LÉGISLATIVE DU GRAND ÂGE PLUS INDISPENSABLE QUE JAMAIS**

Le quinquennat s'achève sans qu'ait été adoptée la réforme législative du Grand âge et de l'Autonomie annoncée par le président de la République en juin 2018. Dans l'intervalle, le sujet a fait l'objet de nombreux rapports. Ces rapports convergent pour souligner l'urgence d'agir pour anticiper le vieillissement de la population d'ici 2030, la nécessité de transformer l'offre et le besoin d'investissement dans les métiers de l'accompagnement.

Les réponses aux attentes des citoyens (demande forte d'amélioration de la prise en charge en établissement, besoin d'être « chez soi », plus grande égalité de traitement entre les territoires) imposent de transformer en profondeur l'offre, qui apparaît aujourd'hui comme segmentée et peu lisible, avec des réponses cloisonnées et peu coordonnées.

La situation de pénurie de personnel, les tensions sur les effectifs aggravées par la dégradation des conditions de travail, le temps d'accompagnement notoirement insuffisant auprès des personnes âgées exigent un investissement fort dans l'attractivité des métiers. Le renforcement en volume et en expertise des moyens des établissements et des services (ESMS) est également rendu nécessaire par l'évolution du profil des personnes âgées accompagnées. Des mesures historiques ont été prises récemment, comme la création de la branche Autonomie et la revalorisation salariale des métiers, mais sont insuffisantes pour répondre aux difficultés immédiates comme aux défis de demain.

Une loi d'orientation Grand âge et Autonomie reste nécessaire pour bâtir une stratégie systémique et anticiper le vieillissement démographique. Pour adapter l'offre aux attentes des personnes et donner (enfin) les moyens aux établissements et aux services d'accompagner dignement les personnes âgées, cette réforme devra être soutenue par la programmation de nouvelles ressources pour la branche Autonomie.

### **RENFORCER LE SECTEUR PUBLIC DE L'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND ÂGE**

Le respect des choix de vie des personnes en perte d'Autonomie impose aussi de garantir partout sur le territoire une offre diversifiée, complète et accessible géographiquement et financièrement.

Il est urgent de valoriser le rôle et les missions de proximité des ESMS publics, acteurs incontournables au service des publics les plus vulnérables. En parallèle, les pouvoirs publics doivent mettre en place une véritable régulation des acteurs publics comme privés assurant la qualité et l'accessibilité économique.

L'accès à un service public de qualité est aujourd'hui largement assuré par les opérateurs publics (près de la moitié des places en EHPAD), mais l'offre médico-sociale publique, peu structurée et parfois fragilisée, doit aussi évoluer, se moderniser et s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes des personnes. Pour permettre d'accompagner cet objectif, la réforme Grand âge et Autonomie devra intégrer des mesures fortes de soutien au secteur public du Grand âge.